

Nombre de parts fiscales pour le calcul de l'impôt sur le revenu	CSG au taux de 3,8 % CRDS au taux de 0,5%	CSG au taux de 6,6 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3 %	CSG au taux de 8,3 %, CRDS au taux de 0,5 % CASA au taux de 0,3%
	Revenu fiscal de référence supérieur à :		Revenu fiscal de référence supérieur ou égal à :
1 ^{ère} part fiscale	12 817 €	16 755 €	26 004 €
Quart de part supplémentaire	1 711 €	2 237 €	3 471 €
Demi-part supplémentaire	3 422 €	4 474 €	6 941 €